



Bourses de collège 2022-2023 : comment faire une demande ?

publié le 22/09/2022

Votre **demande de bourse de collège** se fait désormais en ligne grâce à l'**ouverture d'un compte EDUCONNECT** accessible sur le site <https://teleservices.education.gouv.fr> jusqu' au 20 octobre 2022.

Voir capture d'écran :

J'accède aux services numériques des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect?

OU

J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant

Saisissez un identifiant

Mot de passe

Saisissez un mot de passe

Se connecter

Identifiant perdu Mot de passe perdu

OU

Je n'ai pas de compte

Avant de vous "lancer" :

* Vous pouvez tester si vous avez à priori droit aux bourses en utilisant le simulateur de l'Éducation nationale ; cliquez sur ce lien (le simulateur est en bas de page) : [SIMULATEUR-><http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college>]

*Si vous avez **besoin d'aide dans l'activation ou la gestion de votre compte EDUCONNECT**, cliquez sur le guide suivant :

 [courriers_aux_parents_et_flyers_2022_2023](#) (PDF de 1.8 Mo)

*Si **vous ne disposez pas d'un accès à internet**, appelez le secrétariat du collège (05.46.42.74.48), nous mettrons à votre disposition le matériel nécessaire et vous accompagnerons dans vos démarches.



Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.